

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 16 avril 2010

Projet de loi

modifiant la loi 10260 du 14 novembre 2008 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modifications

La loi 10260 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012, du 14 novembre 2008, est modifiée comme suit :

Art. 1, al.1 (nouvelle teneur), al. 3 (nouveau)

¹ Les contrats de prestations conclus entre l'Etat et les associations Groupe Sida Genève, Première ligne, Dialogai, PVA sont ratifiés.

³ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'ASFAG est résilié.

Art. 2 lettre a (nouvelle teneur), lettre e (abrogée)

L'Etat verse sous la forme d'une aide financière de fonctionnement au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 :

- a) à l'association Groupe Sida Genève un montant de :
 - 1 835 000 F en 2010
 - 1 835 000 F en 2011
 - 1 835 000 F en 2012

Art. 3, lettre e (abrogée)

Art. 5, lettre a (nouvelle teneur), lettre e (abrogée)

Cette aide financière doit permettre :

- a) à l'association Groupe Sida Genève de mettre en œuvre des projets de prévention de l'infection VIH auprès de la population générale et de groupes vulnérables y compris les femmes africaines vivant à Genève; de mettre en œuvre des actions de communication, de mobilisation et de formation; d'offrir un soutien et un accompagnement aux personnes séropositives ou concernées par le VIH/Sida y compris les femmes africaines et de promouvoir des mesures préventives individuelles;

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le Grand Conseil a adopté, le 14 novembre 2008, le projet de loi 10260 accordant une aide financière annuelle à cinq associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012, sur la base de cinq contrats de prestations. Les associations concernées sont le Groupe Sida Genève (GSG), Première ligne, Dialogai, PVA et l'Association Solidarité Femmes Africaines de Genève (ASFAG).

Force est de constater que les prestations exigées de l'ASFAG n'ont pas été réalisées. L'association est confrontée à des difficultés de gestion et d'organisation majeures et les mesures de soutien mise en œuvre pour y remédier ont échouées.

A la demande du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), le GSG a partiellement suppléé à ces difficultés en assurant le soutien et l'accompagnement d'une partie des femmes africaines de Genève concernées par l'infection VIH et en poursuivant certaines activités de préventions confiées à l'ASFAG.

Ce projet de loi a pour objet de transférer au GSG la mission de réaliser les prestations confiées à l'ASFAG dans le PL 10260 et le budget afférent.

2. Prestations attendues de l'ASFAG

Les deux prestations attendues de l'ASFAG et les objectifs spécifiques de chacune d'entre elles sont les suivants :

- 1. Mettre en œuvre des projets de prévention de l'infection VIH pour les femmes africaines vivant à Genève;
 - sensibiliser les femmes africaines aux questions en lien avec le VIH/sida en leur fournissant les informations permettant le développement de compétences préventives;
 - développer les compétences préventives des femmes africaines vivant avec le VIH/sida leur permettant de vivre une sexualité à moindre risque.

- 2. Soutenir et accompagner les femmes africaines concernées par le VIH/sida et promouvoir des mesures préventives individuelles :
- permettre aux femmes africaines concernées par le VIH/sida de mieux vivre leur situation à travers des mesures de soutien culturellement adaptées;
 - améliorer l'intégration sociale et les conditions de vie des femmes africaines concernées par le VIH/sida.

Le montant annuel alloué pour ces prestations est de 100 000 F.

3. Résiliation du contrat de prestation de l'ASFAG

Le 14 avril 2010, le Conseil d'Etat a résilié le contrat de prestations du 8 septembre 2008 conclu avec l'ASFAG avec effet immédiat et révoqué l'aide financière annuelle de 100 000 F dont bénéficiait cette association.

Cette décision fait suite à une analyse détaillée des manquements de l'association à ses obligations contractuelles, à plusieurs tentatives initiées par le DARES pour y remédier, et à l'existence de difficultés dans la gestion administrative et financière, l'organisation et le fonctionnement de cette association.

L'insuffisance des prestations ressort clairement du rapport de l'institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne sur le suivi des activités de l'ASFAG.

Les dysfonctionnements organisationnels de l'ASFAG ressortent notamment de divers courriers de l'ASFAG au DARES et d'associations partenaires de la lutte contre les Sida dans le canton. Ils sont également illustrés par les réponses lacunaires de l'ASFAG aux demandes du DARES et à la non présentation des résultats du tableau de bord de suivi des objectifs et indicateurs de performance malgré plusieurs relances.

4. Modification du contrat de prestations du GSG

La poursuite des activités de soutien, d'accompagnement et de prévention dans la population des femmes africaines reste une priorité essentielle dans le domaine du VIH/Sida.

La défaillance de l'ASFAG a été partiellement prise en charge par le GSG et le réseau des partenaires et des volontaires impliqués dans la lutte contre l'infection VIH et le sida à Genève. Il est cependant indispensable de mettre à la disposition du GSG les moyens nécessaires à la réalisation de ces prestations.

A cette fin, le montant annuel de l'aide financière de 100 000 F précédemment alloué à l'ASFAG pour réaliser les prestations est à présent transféré au GSG. Les prestations exigées restent identiques à celle qui étaient confiées à l'ASFAG (point 2 ci-dessus).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis technique financier.*
- 2) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus.*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle.*
- 4) Avenant signé au contrat de prestations GSG.*
- 5) Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2009-2012, et plan financier pluriannuel.*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- **Projet de loi** présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi modifiant la loi 10260 du 14 novembre 2008 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012.
- **Rubrique(s) concernée(s)** : 08.05.11.00 365 0 7014, 08.05.11.00 365 0 8601
- **Libellé(s) et numéro(s) de programme(s) concernés** : N° 404 "Promotion de la santé et prévention des maladies".
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

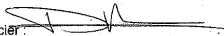
(en millions de francs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses générales [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières [32+33]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges particulières [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Octroi de subvention ou prestations [36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres revenus [42]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat net de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

- **Inscription budgétaire et financement** :
 - Ce transfert d'aide financière n'est pas inscrit au budget 2010. Une demande de dépassement de crédit pour 2010 sera déposée par le département.
 - Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires au niveau du CR et de la nature budgétaire à trois position 365.
- **Annexes au projet de loi** : Tableau de la planification des charges financières, tableau de la planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle, Avenant n°1 au contrat de prestations entre l'Etat de Genève et le Groupe Sida Genève.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 8 avril 2010

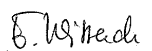
Signature du responsable financier :


 Dominique RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 8 avril 2010

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 6 avril 2010

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE
Projet de loi modifiant la loi 10260 du 14 novembre 2008 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection
VH/sida pour les années 2009 à 2012

Projet présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (régulation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] (triblier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), concassage, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placement, de prêts ou de participations, gain comptable, byrang)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	0	0	0	0	0	0	0	0
Remarques :								

Signature du responsable financier :



Dominique RITZ

Date : 8/1/2010

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 06) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi modifiant la loi 10260 du 14 novembre 2008 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012

Projet présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
3,000%								
charges financières récurrentes	0	0	0	0	0	0	0	0

Signature du responsable financier :

Date : 8/1/2010



Dominique RITZER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Avenant n° 1

au contrat de prestations 2009-2012

entre

La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)

et

Le Groupe Sida Genève

- vu le projet de loi modifiant la loi 10260 du 14 novembre 2008 accordant une aide financière annuelle aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida pour les années 2009 à 2012 ;

Les parties conviennent d'ajouter à la liste des prestations inscrites à l'article 4 du contrat de prestations de GSG les prestations anciennement dévolues à l'ASFAG inscrites dans son contrat de prestations résilié avec l'Etat de Genève;

Une augmentation de l'aide financière de 100'000F par an est prévue pour les années 2010 à 2012 afin de permettre le financement de ces prestations.

Article 1 :

L'article 4 ("Prestations attendues du bénéficiaire ") alinéa 1 du contrat de prestations est modifié comme suit:

- prestation 1 : mise en œuvre de projets de prévention de l'infection VIH auprès de la population générale et des groupes vulnérables y compris les femmes africaines vivant à Genève ;
- prestation 3: soutien et accompagnement des personnes séropositives ou concernées par le VIH/Sida y compris les femmes africaines et promotion de mesures préventives individuelles ;

Article 2

L'article 6 ("Engagements de l'Etat") alinéa 2 est modifié comme suit :

Les montants engagés sont les suivants :

2010 : Fr 1'835'000. --

2011 : Fr 1'835'000. --

2012 : Fr 1'835'000. --

Article 3

Les annexe 2 ("Tableau de bord des objectifs et des indicateurs de performance ") et annexe 3 ("Plan financier pluriannuel") du contrat de prestations sont modifiées en conséquence et sont annexées au présent avenant.

Article 4

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat de prestations 2009-2012. Il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et prend fin au plus tard au 31 décembre 2012, sous réserve de nouvelles modifications.

Il est soumis pour approbation au Conseil d'Etat du canton de Genève.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

Monsieur Pierre-François UNGER

Conseiller d'Etat en charge du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

Date : 14.4.2010

Signature

Pour le Groupe sida Genève

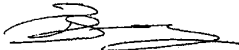
représenté par

Monsieur Didier Bonny
Président

Monsieur David Perrot
Directeur

Date : Signature

8.4.2010



Date : Signature

12.4.2010



Fait à Genève en 2 exemplaires conformes

Annexe mentionnée

**Tableaux de bord des objectifs et indicateurs
pour le suivi des prestations 2009-2012**

Les associations actives dans le domaine du VIH contribuent à atteindre les objectifs sanitaires suivants :

1. D'ici à 2012, il y aura moins de 10 infections VIH récentes par an (séroconversion dans l'année et infections aiguës) diagnostiquées chez des résidents du canton de Genève.
2. D'ici 2009, tous les centres de conseil et de dépistage volontaire du VIH (Centres VCT) du canton appliquent les "recommandations du VCT" de l'OFSP.

Mission du GSG (en lien avec le contrat de prestations)

- Favoriser la prévention et offrir un soutien aux personnes concernées par le VIH/sida
- Contribuer à la diminution des nouvelles infections
- Lutter contre les discriminations
- Créer un réseau de solidarité afin d'offrir aux femmes vivant avec le VIH/Sida d'origine africaine de Genève et de sa région des possibilités de se soutenir mutuellement et d'améliorer leur santé et leur bien-être.

Prestation générale : - prévention des maladies transmissibles.

- Objectifs généraux** :
- favoriser les conduites à moindre risque et réduire le risque de transmission de l'infection VIH et des autres IST;
 - améliorer les connaissances de la population sur le VIH, promouvoir la solidarité et lutter contre les discriminations ;
 - améliorer la qualité de vie des personnes infectées concernées par le VIH, y compris celles des femmes africaines de Genève et de sa région.

Prestation 1 : Mise en œuvre de projets de prévention de l'infection VIH auprès de la population générale et de groupes vulnérables (y compris les femmes africaines vivant à Genève)		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
Fournir de l'information sur le VIH/sida et du matériel de prévention à la population générale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes directement abordées (y.c. entretiens de courte durée, entretien individuels, conseils par téléphone et internet) - Nombre d'institutions/lieux offrant du matériel de prévention grâce au GSG 	30'000 personnes / an 450 personnes par téléphone / an 100 échanges internet / an
Contribuer à la mise en œuvre et au suivi de projets de VCT et fournir de l'information sur le VIH/sida, du matériel et des mesures de prévention aux populations vulnérables, en particulier les migrants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de migrants directement abordés (y.c. entretiens de courte durée, VCT, participants à des séances d'information) - Proportion de ressortissants de pays ou de populations à haute prévalence de VIH/sida parmi les migrants abordés ci-dessus - Nombre de femmes ayant reçues la trousse de prévention (yc counselling – 1h) - Nombre de nouveaux relais capables de distribuer la trousse de prévention (yc counselling) - Nombre de centres VCT liés au GSG qui appliquent les normes de qualité de l'OFSP 	2'500 personnes au moins / an dont : - 500 par séances d'information - 1'200 entretiens de courtes durées 50% au moins 20 / an (au moins, dont 10 africaines) 5 nouveaux relais / an
Sensibiliser les femmes africaines aux questions en lien avec le VIH/sida en leur fournissant les informations permettant le développement de compétences préventives	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres VCT liés au GSG qui appliquent les normes de qualité de l'OFSP - Nombre de femmes rencontrées lors du travail de médiation dans les commerces africains - Nombre de commerces et lieux de vie/rencontre fonctionnant comme relais de prévention (documentation et préservatifs à disposition de la clientèle) - Nombre de "médiatrices" actives et supervisées ayant bénéficié d'une formation à la prévention 	Tous les centres liés au GSG 150 contacts individualisés par an 15 commerces/lieux de vie par an
Développer les compétences préventives des femmes africaines vivant avec le VIH/Sida leur permettant de vivre une sexualité à moindre risque	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes africaines participant aux groupes de parole - Nombre de contact personnalisé avec des femmes africaines dans les locaux du Groupe sida Genève portant sur le VIH (face à face, téléphone, autre) 	6 nouvelles médiatrices formées / an 2 médiatrices formées supervisées / an Au moins 60 femmes différentes / an 40-50 contacts par mois (nombre par type de contact à préciser)

Prestation 2 : Mise en œuvre d'actions de communication, de mobilisation et de formation		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
Colliger, analyser et diffuser des informations sur le VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'apparitions dans les médias locaux (radio, articles de presse, TV) - Nombre de visite sur le site/blog du GSG 	<ul style="list-style-type: none"> 20 / an 60'000 / an
Identifier les situations de discrimination et défendre les intérêts des personnes concernées par le VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de démarches entreprises en lien avec des situations de discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> 25 / an (à vérifier)
Former des professionnels et des volontaires du réseau socio-sanitaire sur le VIH/sida.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes concernées par des actions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> 150 personnes formées / an (détail par type de formation et cible à préciser)

Prestation 3 : Soutien et accompagnement des personnes séropositives ou concernées par les VIH/sida, y compris les femmes africaines et promouvoir les mesures préventives individuelles qu'elles mettent en œuvre		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
Soutenir, aider et accompagner les personnes séropositives et leurs proches dans leurs difficultés liées au VIH/sida	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contacts avec des personnes séropositives au travers d'entretiens individuels, groupes de parole, accueil, petits jobs... - Nombre de nouvelles (*) personnes bénéficiant d'un soutien ou d'un accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> + de 400 contacts en entretiens individuels / an + de 400 contacts dans les groupes de paroles / an + de 1000 heures de petits jobs offerts /an + de 80 contacts à l'accueil du 6 / an 50 nouvelles personnes / an reçues en entretiens individuels et confidentiels
Favoriser les conduites à moindre risque chez les personnes séropositives en particulier par le développement de leurs compétences sociales et en matière de prévention secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entretiens durant lesquels les questions de sexualité sont abordées - Nombre de personnes bénéficiant de petits jobs 	<ul style="list-style-type: none"> 200 entretiens / an 70 personnes différentes
Permettre aux femmes africaines concernées par le VIH/Sida de mieux vivre leur situation à travers des mesures de soutien culturellement adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites à domicile et à l'hôpital - Nombre de personnes différentes concernées par les visites - Nombre de repas traditionnels livrés 	<ul style="list-style-type: none"> 150 visites par an (par type) 25 personnes par an 150 pas an (par type Maison/hôpital)
Améliorer l'intégration sociale et les conditions de vie des femmes africaines concernées par le VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages recevant un carton alimentaire - Nombre de femmes ayant participé à une activité génératrice de revenus (cuisine, coiffure, couture par ex.) - Nombre d'aides administratives fournies 	<ul style="list-style-type: none"> - 80 ménages en moyenne / mois - x ménages différents / an (à préciser) 10 personnes / mois 10 personnes / mois

Plan financier pluriannuel

GROUPE SIDA GENEVE	BUDGET 2012	BUDGET 2011	BUDGET 2010
DEPENSES			
Institutionnels			
Frais institutionnels	25'000	25'000	25'000
Fonctionnement & infrastructure	65'000	65'000	65'000
Charges locaux et entretien	115'000	115'000	115'000
Information, documentation générale	2'000	2'000	2'000
Frais personnel	25'000	25'000	25'000
Salaires non attribuables à un projet	528'100	520'300	512'600
Projets			
Accueil et permanences	143'700	141'800	139'900
Institutionnel	27'600	27'400	27'200
Communication et information	99'000	98'000	97'000
Mobilisation	124'800	123'200	121'600
Formation	38'500	38'000	37'500
Visibilité et événements	27'600	27'400	27'200
Logistique prévention	47'400	47'100	46'800
Accessibilité des préservatifs et information	21'600	21'400	21'200
Visibilité-sensibilisation au VIH/Sida	71'100	70'400	69'700
Prévention soutien femmes africaines atteintes VIH s	100'000	100'000	100'000
Prévention migrants	121'700	120'300	118'900
Réseautage-transmission des compétences	20'600	20'400	20'200
Situations de vulnérabilité	67'800	67'200	66'600
Soutien individuel	192'300	189'500	186'700
Santé globale et qualité de vie	300'400	297'200	294'100
TOTAL DES CHARGES	2'164'200	2'141'600	2'119'200
REVENUS			
Subvention Etat de Genève	1'835'000	1'835'000	1'835'000
Dons	50'000	50'000	50'000
Résultat de la recherche de fonds	45'000	45'000	45'000
Apport fonds ASS	110'000	110'000	110'000
Revenus des activités	63'000	63'000	63'000
Fonds à trouver	67'200	44'600	22'200
Cotisation des membres	4'000	4'000	4'000
TOTAL DES REVENUS	2'174'200	2'151'600	2'129'200
Résultat avant amortissement	10'000	10'000	10'000
Dotations aux amortissements	10'000	10'000	10'000
Différence de résultat	0	0	0

Ces montants ne sont que des estimations budgétaires